



Conseil d'administration

Délibération du 14 mars 2024

POINT 5 : RAPPORT DE GESTION 2023

Exposé des motifs

Le rapport de gestion a pour objet de commenter d'analyser et de comparer :

- L'exécution budgétaire de l'exercice écoulé en particulier au regard de la prévision budgétaire votée en BI et BR
- L'équilibre financier qui en résulte
- La soutenabilité de l'exécution

Il est soumis au vote.

Les différents indicateurs issus des Tableaux 1, 2, 4 et 6 permettent d'analyser la situation budgétaire du Crous comme soutenable à l'issue du compte financier pour l'année 2023, les crédits non utilisés ont bien été inscrits au BI 2024.

Projet de délibération

- Adoption du Rapport de gestion 2023.

Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

Fait à Corte le 14 mars 2024

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI